



Mariage avec un sans papiers

Par **jamiloune**, le **20/12/2008** à **15:59**

bonjour

je vis a argenteuil, je veux epouser une personne en situation irreguliere

je suis de nationalité francaise mais d origine du maroc

ma question : le maire peut il s opposer au mariage ? et que risque mon ami

Par **jeetendra**, le **20/12/2008** à **16:41**

bonjour, juridiquement le maire ne peut pas s'opposer à votre mariage, par contre ça n'entrainera pas automatiquement une régularisation de votre ami, futur mari, cordialement

Par **jamiloune**, le **21/12/2008** à **00:17**

JE VOUS REMERCIE DE LA REPONSE. mon ami est entree legalement en allemagne avec un visa long sejour. mais il est en france depuis 2003 . si la mairie celebre le mariage. quelles sont les demarches apres pour lui obtenir un titre de sejour. je comprends pas pourquoi on fait des problemes avec cette situation alors qu on fait des titres sejour sans probleme a ceux qui se marient dans les consulats de france au maroc ;meme si parfois ils sont vraiment blancs et qu ils n y voient rien

Par **samira1125**, le **30/12/2008** à **18:08**

je suis dans la même situation que toi et la même ville. As tu déjà retiré un dossier ? que t'a dit la mairie ?

Par **jamiloune**, le **30/12/2008** à **18:48**

JE N AI PAS ENCORE RETIRER LE DOSSIER. MAIS JE VAIS LE FAIRE IN CHALLAH SES JOURS CI. ON MA CONSEILLE D ALLER A LA MAISON DE LA JUSTICE ET PRENDRE RDV AVEC UN AVOCAT POUR POSER TOUTE LES QUESTIONS